

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LACAPELLE BIRON

Présents : Mesdames DEN HEIJER Johanna, DESPONT Annie, HOOGENBERG Jacoba, LAFON Nadine, MARTIAL Marie, Messieurs BALSE Ludovic, COURATIN Gérard, DEBIARD Michel, LAFON Joël, MALBY Patrice

Excusée : DELCOUSTAL Agnès

Secrétaire de séance : DEBIARD Michel

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Madame la maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2022. Il est adopté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE

Madame la maire propose de prélever 1 600 € du compte 022 pour la transférer sur le compte 204172. La décision modificative est acceptée à l'unanimité.

Délib. 202238

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

COMPTABILITÉ

Madame la maire propose que la commune mette en place la comptabilité M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 avant l'obligation nationale au 1^{er} janvier 2024. Elle précise que la secrétaire suit une formation à cet effet. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Délib. 202239

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

RÉGIE DU MUSÉE

Madame la maire informe les élus qu'il est nécessaire d'ouvrir un dépôt de fonds auprès du Trésor Public pour l'encaissement des entrées du musée Bernard Palissy. Les élus acceptent à l'unanimité l'ouverture du dépôt de fonds

Délib. 202240

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Elle indique par ailleurs que, suite au départ d'Alice BISMES, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur et un adjoint. Elle propose de nommer Laurine BALSE comme régisseur titulaire et Frédéric MAGNAC comme régisseur suppléant.

Les élus acceptent à l'unanimité la nomination des régisseurs.

Délib. 202241

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Reversement à l'Association des Amis du Musée Bernard Palissy

Suivant la convention signée entre la municipalité et l'Association des Amis du Musée Bernard Palissy chargée de l'animation du musée, la commune reverse 20% des recettes du musée à l'association. La somme est calculée sur l'année N-1 à savoir l'année 2021 pour le versement 2022. La somme qui sera versée s'élève à 762,40 €.

Délib. 202242

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Tarif des entrées

Michel DEBIARD propose une modification du tarif des entrées à compter du 1^{er} janvier 2023. Le plein tarif passerait de 4 à 5 € et le ½ tarif de 2 à 2,50 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délib. 202244

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les élus votent à l'unanimité un montant de 10 775 € d'aides aux associations répartis selon le tableau ci-dessous :

APE	500,00
ASC	1 900,00
L'Entracte	200,00
Club d'astronomie	400,00
CJI	100,00
Entente 4 Cantons	100,00
Forme et Vitalité	400,00
Foyer rural Jeunes – Comité des Fêtes	2 800,00
OCCE école Lacapelle-Biron	300,00
Mémoire vive	200,00
La Mémoire en Chemin	75,00
Rueda Caliente	200,00
Chasse	300,00
Pêche	200,00
Tennis	300,00
AAMPB	1 500,00
VMC	300,00
Maison des Femmes	200,00
Secours Populaire de Fumel	250,00
Restos du cœur	250,00
POLLEN	200,00
Radio 4	50,00
Centre de soin de la faune sauvage	50,00
TOTAL	10 775,00

Délib. 202243

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

EMPLOIS MUNICIPAUX

Agence postale

Suite à l'offre d'emploi publiée pour le poste d'employé à l'agence postale, quatre demandes ont été déposées à ce jour.

Recensement

Pour le prochain recensement, un appel à candidature sera lancé auprès de la population de Lacapelle-Biron. Une dotation forfaitaire de l'État (pouvant servir au paiement de la personne qui sera recrutée) sera attribuée à la municipalité.

Christelle TERRIER

Madame la maire informe les élus que Christelle TERRIER, dont le congé longue durée se termine au 12 décembre 2022, demandera une reprise à mi-temps thérapeutique. La commission médicale du Centre de Gestion 47 devra donner sa décision.

VOIRIE ET TRAVAUX

Chemins

Joël LAFON informe les élus que l'entreprise BOTTACIN a annoncé un retard dans la réalisation des travaux commandés. Ils seront faits au printemps 2023.

Chemin de randonnée

Michel DEBIARD rappelle que la mairie a payé la somme de 150 € pour la réalisation d'une fiche d'un circuit de randonnée passant par Lafage, circuit déjà inscrit sur le plan

affiché sur la place des Justes. Cette fiche n'a pas été réalisée à ce jour par le comité départemental qui attend le nettoyage d'un bout de chemin public pour venir la baliser. Le club VMC sera contacté pour voir si un chantier participatif peut être mis en place.

Rénovation de l'école

Un cabinet d'expertise viendra contrôler la charpente le 16 novembre à 13h30 pour savoir si elle peut supporter l'installation de panneaux photovoltaïques.

Salle polyvalente

Trois entreprises ont été contactées pour la réfection du local de rangement. Pendant les travaux, une solution devra être trouvée pour stocker le mobilier et le matériel. Nadine LAFON se renseigne sur la location d'un Algéco.

La société EGM viendra le 9 novembre à 14h pour voir les travaux nécessaires à la mise aux normes du tableau électrique.

Divers

Un point sera fait pour vérifier la puissance électrique nécessaire de l'ensemble des compteurs de la commune.

Madame la maire informe que le coût pour la modification des horaires de l'éclairage public s'élève à 85,77 €.

Plantations : des bulbes ont été offerts à la mairie Christina Froon. Ils seront plantés par la commission environnement. Pour ce qui est de la plantation à l'école, les élèves et l'enseignant seront contactés pour entendre leurs desideratas.

Madame la maire informe les élus que deux arbres posent des problèmes de sécurité. Au lotissement des chênes, il s'agit d'un chêne implanté sur le terrain communal. Sur le chemin de La Male, l'arbre appartient à une propriétaire privé auquel il sera demandé de le couper le plus rapidement possible.

TERRAINS

Christian FOMPUDIE propose de vendre à la mairie un terrain de 124 m² situé au carrefour du chemin de Cardaillac et de la RD 426. La mairie propose un montant maximal de 500 € (frais de notaire compris). La proposition est acceptée par 8 voix pour et 3 abstentions.

Thierry LELLA informe également la mairie qu'il souhaite vendre 3 terrains situés à la sortie du bourg entre sa maison et la route de Gavaudun. Ces terrains sont inscrits comme constructibles au PLUI. Les élus demandent que la société Habitalys soit à nouveau contactée pour étudier les possibilités existantes.

ÉCOLE

Les élus donnent le compte-rendu des réunions auxquelles ils ont assisté : AAMBP, commission finances de FVL, Citoyenneté – laïcité et radicalisation.

Pour ce qui est du conseil d'école, Marie MARTIAL informe les élus que les effectifs prévus pour la future rentrée sont stables. Elle donne par ailleurs lecture des projets menés dans les différentes classes du RPI.